

# Assembly of First Nations

50 O'Connor Street, Suite 200  
Ottawa, Ontario K1P 6L2  
Telephone: (613) 241-6789 Fax: (613) 241-5808  
[www.afn.ca](http://www.afn.ca)



# Assemblée des Premières Nations

50, rue O'Connor, Suite 200  
Ottawa, Ontario K1P 6L2  
Téléphone: (613) 241-6789 Télécopieur: (613) 241-5808  
[www.afn.ca](http://www.afn.ca)

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DES CHEFS Le 2, 3 et 4 décembre 2025, Ottawa, (Ontario)

Résolution n° 77/2025

**TITRE :** Soutien aux travailleurs de la santé des Premières Nations

**OBJET :** Santé

**PROPOSEUR(E) :** Ira McArthur, Chef, Première Nation de Pheasant Rump, Sask.

**COPROPOSEUR(E) :** Sylvia Weenie, Cheffe, Première Nation de Stoney Knoll, Sask.

**DÉCISION** Approuvée par consensus par le Comité exécutif de l'APN

### ATTENDU QUE :

- A. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Déclaration des Nations Unies) reconnaît le droit des peuples autochtones à jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible et le droit d'accéder sans discrimination à tous les services sociaux et de santé (articles 21, 23 et 24).
- B. Les Premières Nations de tout le Canada détiennent un droit inhérent et issu des traités à la santé, reconnu et fondé sur l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* de 1982, qui est mentionné dans les traités 1 à 11 et qui oblige la Couronne à fournir des services et des soutiens en matière de santé.
- C. Les Appels à l'action 18 à 24 de la Commission de vérité et réconciliation fournissent une feuille de route sur les mesures à prendre pour améliorer la santé, notamment une formation en sécurité culturelle et le recrutement et maintien en poste de travailleurs de la santé autochtones.
- D. Plusieurs lois humanitaires et instruments internationaux protègent les droits de la personne des travailleurs de la santé, notamment le Pacte international relatif aux droits civils et politiques et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.
- E. Les Premières Nations dans toutes les régions continuent de subir de graves disparités en matière de santé par rapport à la population générale. Ces disparités sont inhérentes au sous-financement chronique, au racisme systémique dans les systèmes de santé et aux approches politiques fédérales inéquitables.
- F. Les communautés des Premières Nations au Canada font face à une crise nationale en matière de santé et de ressources humaines, notamment un financement instable, un manque d'investissements fédéraux, un taux de roulement du personnel élevé, un recrutement ardu et un accès limité à des professionnels de la santé qualifiés.

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22<sup>e</sup> jour de janvier 2026 à Ottawa (Ontario)

*Cindy Woodhouse*

CINDY WOODHOUSE NEPINAK, CHEFFE NATIONALE

77 – 2025

Page 1 de 3

- G. Les travailleurs de la santé dans les réserves connaissent un taux élevé d'épuisement professionnel et de roulement du personnel en raison du sous-financement chronique de Services aux Autochtones Canada; une situation qui touche les communautés des Premières Nations dans toutes les régions du pays.
- H. Ces pénuries de main-d'œuvre ont des répercussions directes sur la prestation des services de santé essentiels et adaptés à la culture parmi les Premières Nations, notamment les soins primaires, la gestion des maladies chroniques, les services de santé maternelle et infantile, les services de santé mentale, les programmes de santé publique, les interventions d'urgence et les services distincts destinés aux personnes handicapées des Premières Nations, fournis par les Premières Nations aux membres des Premières Nations. Il existe une lacune notable dans la recherche sur l'état actuel des ressources humaines en santé dans les communautés des Premières Nations et leurs points de vue.

**POUR CES MOTIFS, les Premières Nations-en-Assemblée :**

1. Enjoignent à l'Assemblée des Premières Nations (APN) de demander à Services aux Autochtones Canada (SAC) et au gouvernement du Canada de résoudre immédiatement la crise nationale touchant les ressources humaines en santé des Premières Nations en augmentant les investissements dans le recrutement et le maintien en poste des cliniques de santé et des programmes de santé communautaire des Premières Nations.
2. Demandent à SAC de mettre en œuvre des mesures incitatives nationales en matière de recrutement afin d'augmenter le nombre de médecins, d'auxiliaires médicaux, d'infirmiers et infirmières autorisés, praticiens, praticiens avancés, auxiliaires autorisés et psychiatriques autorisés, de sages-femmes et de doula des Premières Nations dans les communautés des Premières Nations en lançant certaines initiatives, notamment les suivantes :
  - a. Bourses d'études;
  - b. Augmentations salariales;
  - c. Aides au déménagement et au logement;
  - d. Programmes de mentorat;
  - e. Parcours de formation et mesures incitatives communautaires;
  - f. Une main-d'œuvre spécialisée dans l'accessibilité et le handicap respectueuse de la culture et formée par les Premières Nations pour les Premières Nations.
3. Enjoignent à l'APN de demander la mise en place d'une stratégie nationale pour le personnel de santé des Premières Nations, élaborée conjointement avec les Premières Nations, qui comprendrait un financement durable pour les salaires, le logement, des conditions de travail sûres, des aides au déplacement, une formation continue et des parcours professionnels améliorés pour pratiquer dans les communautés éloignées, nordiques et rurales des Premières Nations.
4. Exigent que SAC et les organismes de recherche concernés lancent, en partenariat avec les Premières Nations, une analyse de la situation nationale exhaustive du personnel de santé des Premières Nations afin de cerner les pénuries importantes, les manques de formation, les disparités régionales, les obstacles liés aux infrastructures et les causes profondes du roulement de personnel au sein des systèmes de santé des Premières Nations.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22<sup>e</sup> jour de janvier 2026 à Ottawa (Ontario)

*Cindy Woodhouse*

5. Demandent au gouvernement du Canada de réaliser des investissements significatifs et à long terme pour favoriser le maintien en poste et le mieux-être au travail du personnel de santé des Premières Nations, notamment par des mesures de soutien en santé mentale, des modèles de financement flexibles et des investissements dans les infrastructures.
6. Enjoignent à l'APN de plaider pour des investissements et des politiques fédéraux découlant des résultats de ces travaux afin de soutenir l'autodétermination, les processus décisionnels communautaires et les droits inhérents et issus des traités à la santé des Premières Nations.

---

Copie certifiée d'une résolution adoptée le 22<sup>e</sup> jour de janvier 2026 à Ottawa (Ontario)

*Woodhouse.*